



Enregistré le  
30/01/2025  
AGR25/0064

## CENTRE FRANÇAIS DE TAUROMACHIE

Madame La Présidente de la  
Cour Régionale des Comptes  
500, avenue des États du Languedoc  
CS 70755  
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Nîmes, le 30 janvier 2025

*Objet : réponses au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes*

Madame la Présidente,

Dans votre courrier du 8 janvier dernier, référencé DGR25 / 0011, vous avez bien voulu porter à ma connaissance votre rapport d'observations définitives, relatif au contrôle des comptes et de la gestion du Centre Français de Tauromachie, sur la période 2019 à 2023, dans le cadre d'une enquête citoyenne sur les soutiens publics à la corrida.

Conformément aux nouvelles dispositions des articles L. 243-5, R. 243-13 et R. 243-14 du code des juridictions financières, j'ai souhaité répondre aux observations définitives de la chambre dans le délai d'un mois.

Vous trouverez les éléments et observations que je désire vous communiquer dans le document ci-joint.

Restant à votre disposition pour de plus amples informations, veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

Christian LE SUR  
Président

**Centre Français de Tauromachie**  
Le Moulin Vilard 30132 Caissargues  
Siren : 387 529 241 APE 9329Z

**Page 7 recommandation n°2 : Fiabiliser les comptes et les demandes de subventions (Association française des aficionados practicos et Centre français de tauromachie). Non mise en œuvre.**

Concernant la recommandation n°2, qualifiée comme « non mise en œuvre », nous souhaitons qu'elle soit plutôt requalifiée en « mise en œuvre partielle (pour les processus de réflexion ou les mises en œuvre engagées) ».

En effet, comme nous l'avons indiqué dans notre document du 20 novembre 2024 : « À la suite de l'invitation de la Chambre, le Conseil d'administration, en date du 12 septembre 2024, dans un souci de transparence, a décidé de porter au vote de l'Assemblée Générale de janvier 2025, la modification du statut de cet administrateur, devenant ainsi trésorier adjoint. »

Conformément à ce que nous indiquions dans ce document, l'assemblée générale ordinaire, tenue le 14 janvier 2025, a entériné cette décision de nommer [REDACTED] comme trésorier adjoint. Enfin, toujours comme nous l'avons indiqué dans notre document du 20 novembre 2024 : « Pour le trésorier et son futur adjoint, une formation et une information plus complète sera mise en place. »

Tous ces éléments démontrent que nous avons déjà mis en œuvre partiellement les préconisations afin de fiabiliser les comptes et les demandes de subventions.

**Page 21 : Seuls quatre élèves étaient donc inscrits en 2024 afin de finaliser leur formation.**

Comme nous l'avons établi dans notre document du 20 novembre 2024 :

« Conformément à la décision de son Conseil d'Administration, le CFT n'a plus d'élèves inscrits depuis octobre 2023, pour la saison 2024 et ce jusqu'à nouvel ordre. Seule une mise à disposition gratuite de ses installations, situées à Caissargues, est proposée aux aspirants toreros qui le désirent. »

Le CFT n'enregistre donc plus d'inscrits depuis octobre 2023. Les apprentis toreros venant s'entraîner sont considérés comme auditeurs libres.

**Page 21 : 1.2.2.1 : Le CFT a joué un rôle important dans la formation des futurs toreros français. Au total, 22 jeunes ont pris l'alternative19 en 40 ans et d'autres sont devenus, selon l'association, des professionnels taurins de renom. L'association souligne également l'importance de l'activité de formation des jeunes pour la constitution de nouvelles générations d'aficionados et donc pour la perpétuation de la tauromachie espagnole. Selon l'association, le centre de formation joue un rôle social, en accompagnant des jeunes au profil très varié dans leur adolescence et en créant du lien social. L'AFAP a créé de son côté une section jeunes aspirants toreros pour les enfants de 9 à 18 ans. La section accueille environ neuf jeunes par an. Son activité a tendance à croître, en raison du désengagement progressif du CFT.**

Le terme « Selon l'association », utilisé deux fois dans ce paragraphe, nous parait mettre en doute :

- Le fait que pas moins de 15 professionnels taurins sont issus des rangs du CFT, en tant qu'anciens élèves. Une vérification auprès du Guichet social taurin permet de le valider de façon certaine.
- Le fait que certains anciens élèves déclarent eux-mêmes qu'ils ont échappé à la délinquance grâce au CFT dans le recueil « Le CFT fête ses 40 ans ».

**Page 23 : 1.2.2.3 : les membres du bureau et du conseil d'administration ne se renouvellent que faiblement**

Comme nous l'avions exposé dans notre document du 20 novembre 2024 :

1. La multiplication du nombre d'administrateurs n'est pas forcément un gage de qualité. Néanmoins, ce ne sont pas moins de 28 personnes qui ont fait ou font encore partie de la liste des administrateurs depuis 2010. Nous tenons à disposition de la Chambre la liste des noms de ces administrateurs.
2. Ce nombre nous semble démontrer notre volonté de renouveler les membres du Conseil d'administration au fil des 15 dernières années. Appartenir au conseil d'administration est tout d'abord une fonction bénévole et implique une grande responsabilité quant à notre mission pédagogique. Reste un noyau dur qui prouve notre volonté de continuité et notre souhait de transmettre les mêmes valeurs au fil du temps.
3. Enfin, nous avons toujours souhaité, même quand cela n'était pas encore à la mode, maintenir une parité homme-femme. Ceci rajoute à la difficulté de trouver les bonnes personnes qui vont bien vouloir s'investir sur un terme long.
4. De plus, lors de chaque AG, conformément à nos statuts, il est demandé aux membres s'il y a des candidats qui souhaitent rejoindre notre équipe.

Pour information, en mai 2024, sur proposition du président, nous avons accueilli un nouveau membre ainsi qu'en décembre 2024, une nouvelle administratrice. Ces décisions ont été confirmées lors de notre Assemblée générale du 14 janvier 2025.

57 Rue ROUSSY 30 000 NÎMES

☎ 00 33 6 09 08 91 90

E Mail : [cftauromachie@wanadoo.fr](mailto:cftauromachie@wanadoo.fr)

SIRET : 387 529 241 00011

N° Déclaration en Préfecture : W302007868 le 14/06/2010

Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n° 76300447630 –

Le C.F.T. est Datadocké depuis le 3/2/2020 sous le numéro 0079927



**Page 23 : 1.2.2.3 : En réalité, le bureau, dont les membres sont reconduits automatiquement, ne se réunit pas.**

Les membres du bureau font partie du Conseil d'Administration et cumulent les fonctions. Le bureau s'est toujours réuni en préambule du Conseil d'Administration ou par réunions téléphoniques lorsque l'actualité quotidienne de notre association l'exigeait.

**Page 23 : Un administrateur de l'association établit la comptabilité sans avoir été nommé trésorier. La chambre invite l'association à régulariser cette pratique.**

Comme nous l'avons indiqué dans notre document du 20 novembre 2024 : « À la suite de l'invitation de la Chambre, le Conseil d'administration, en date du 12 septembre 2024, dans un souci de transparence, a décidé de porter au vote de l'Assemblée Générale de janvier 2025, la modification du statut de cet administrateur, devenant ainsi trésorier adjoint. »

- L'association a déjà régularisé cette pratique, conformément à ce que nous indiquions dans ce document, l'assemblée générale ordinaire du CFT, tenue le 14 janvier 2025, a entériné la décision de nommer [REDACTED] comme trésorier adjoint.

**Page 24 : L'école de formation du CFT a de son côté accueilli au maximum 20 élèves chaque année jusqu'en 2023 et quatre élèves en 2024, l'association ayant décidé d'arrêter progressivement ses activités de formation.**

Comme explicité pour la page 21, il n'y a plus d'élèves inscrits depuis octobre 2023, seulement des apprentis toreros en auditeurs libres.

**Page 24 : Une activité de formation des jeunes en dehors de tout cadre réglementaire**

Comme nous l'avons détaillé dans notre document du 20 novembre 2024, le CFT a obtenu le label DATADOCK en février 2020. Cela prouve le niveau de qualité de la formation qu'il a dispensé. C'est la seule école de tauromachie en France qui a obtenu ce label.

Nous avons envoyé preuve de l'obtention de ce label dans un message adressé à la Chambre le 29 novembre 2024.

Nous souhaiterions que la démarche DATADOCK de notre centre de formation soit mentionnée dans le rapport définitif afin de prouver notre volonté d'amélioration continue de nos pratiques.

57 Rue ROUSSY 30 000 NÎMES

☎ 00 33 6 09 08 91 90

E Mail : [cftauromachie@wanadoo.fr](mailto:cftauromachie@wanadoo.fr)

SIRET : 387 529 241 00011

N° Déclaration en Préfecture : W302007868 le 14/06/2010

Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n° 76300447630 –  
Le C.F.T. est Datadocké depuis le 3/2/2020 sous le numéro 0079927



**Page 25-26 : En effet, en sus de leurs activités présentant un intérêt local (promotion de la tauromachie, formation des jeunes toreros), les associations financent également des actions relevant de la pratique privée de leurs membres.**

Nous ne sommes pas concernés par cette formulation, comme la Cour l'évoque page 26 :

« D'après l'association, les entraînements sont dits « privés » car pratiqués en l'absence de public et sont toujours réservés à la formation des élèves du centre de formation. »

De plus, l'Article 4 des statuts du CFT stipule : Les élèves du Centre ne sont pas membres actifs de l'association. Ils ne peuvent prétendre au statut de membre de l'association.

Au CFT, il n'y a aucune pratique privée de nos membres, il n'y a que les élèves qui toréent et qui bénéficient des moyens que nous mettons en œuvre pour cela.

**Page 26 : Afin de pouvoir justifier que la subvention attribuée par la ville concourt bien à la promotion de la tauromachie sur le territoire communal et non à la pratique privée d'un nombre particulièrement réduit de membres, il appartient aux deux associations de retracer de manière lisible et transparente les charges et recettes relevant des différentes activités, de manière à mettre à disposition de la collectivité des données fiables.**

La Cour évoque « deux associations » mais nous ne sommes pas concernés par la formulation « une pratique privée d'un nombre particulièrement réduit de membres » comme indiqué au point précédent.

57 Rue ROUSSY 30 000 NÎMES

☎ 00 33 6 09 08 91 90

E Mail : [cftauromachie@wanadoo.fr](mailto:cftauromachie@wanadoo.fr)

SIRET : 387 529 241 00011

N° Déclaration en Préfecture : W302007868 le 14/06/2010

Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n° 76300447630 –  
Le C.F.T. est Datadocké depuis le 3/2/2020 sous le numéro 0079927

